



**DECLARATION DE REPLI EN
COTES DU RHONE
et/ou
COTES DU RHONE VILLAGES**

ENR.DON.04.04
Date de MAJ :
29/05/2017

FICHE A TRANSMETTRE A L'ODG ET A L'ORGANISME DE CONTROLE (OIVR OU CERTIPAQ) AU PLUS TARD EN MEME TEMPS QUE LA DECLARATION DE TRANSACTION VRAC OU DE MISE EN VENTE VRAC OU DECLARATION PREALABLE DE CONDITIONNEMENT.

Lister ci-dessous les volumes de Crus ou d'appellation Villages avec ou sans nom de commune que vous repliez dans une appellation plus générale lors de sa commercialisation.

N° EVV (du CVI)

									0
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Nom de l'exploitation/Exploitant:

Commune :

Campagne concernée :

Appellation du produit	Volume (hL)	Millésime	Couleur	Appellation de repli (faire une croix dans la case)	
				Côtes du Rhône Villages sans nom de commune	Côtes du Rhône

Date :

Signature ou cachet de l'entreprise :

ODG Syndicat des Côtes du Rhône Maison des Vins 6, rue des Trois Faucons CS 60093 84918 AVIGNON Cedex 9 Tel : 04 90 27 24 24 Fax : 04 90 85 26 83 Mail : gestiondesdonnees@syndicat-cotesdurhone.com	OIVR 225, rue Marcel Valérian ZA Grange Blanche 84 350 COURTHEZON Tel: 04 32 80 70 60 Fax: 04 90 63 34 43 contact@oivr.fr	Certipaq 10 rue des écoles 84230 Châteauneuf du Pape Tel : 04 90 22 78 12
---	---	--